

Dispositif des Certificats d'économies d'énergie Précarité et Grande précarité énergétique

Au 01/01/2016, le Ministère de la transition écologique et solidaire a créé les CEE Précarité au bénéfice des ménages en situation de précarité énergétique.

Peuvent donner lieu à délivrance de CEE au bénéfice des ménages en situation de précarité énergétique, les opérations :

- Faisant l'objet d'une demande de Certificats d'Economies d'Energie déposée à compter du 01/01/2016,
- N'ayant pas fait l'objet d'une bonification au titre d'un programme de bonification des opérations de la consommation énergétique des ménages les plus défavorisés,
- Pour lesquelles le bénéficiaire est un ménage en situation de précarité énergétique, ou pour lesquelles l'occupant du logement concerné par l'opération est un ménage en situation de précarité énergétique.

A compter du 1^{er} avril 2020,

- un ménage est considéré en situation de **grande précarité énergétique** si ses revenus sont inférieurs aux plafonds suivants :

NOMBRE DE PERSONNES composant le ménage	PLAFONDS DE REVENUS du ménage en île-de-France (€)	PLAFONDS DE REVENUS du ménage pour les autres régions (€)
1	20 593	14 879
2	30 225	21 760
3	36 297	26 170
4	42 381	30 572
5	48 488	34 993
Par personne supplémentaire	+ 6 096	+ 4 412

- un ménage est considéré en situation de **précarité énergétique** si ses revenus sont inférieur aux plafonds suivants :

NOMBRE DE PERSONNES composant le ménage	PLAFONDS DE REVENUS du ménage en île-de-France (€)	PLAFONDS DE REVENUS du ménage pour les autres régions (€)
1	25 068	19 074
2	36 792	27 896
3	44 188	33 547
4	51 597	39 192
5	59 026	44 860
Par personne supplémentaire	+ 7 422	+ 5 651

Les revenus pris en compte correspondent à la somme des revenus fiscaux de référence mentionnés sur les avis d'imposition ou de non-imposition au titre de l'année N-2 par rapport à la date de référence définie ci-après pour les personnes composant le ménage.

La date de référence est :

- La date d'engagement de l'opération ; ou
- La date d'achèvement de l'opération ; ou
- La date de la demande de Certificats d'Economies d'Energie auprès du ministre chargé de l'Energie.